



Ecole qui ferme, élèves à la rue

Par **lyyyn**, le **18/04/2011** à **18:41**

Bonjour,
Je suis actuellement en 1ère année de BTS en école privée hors contrat. Ma classe et moi venons d'apprendre que notre école fermerait ses portes en Juin et nous sommes mi-Avril. Cette fermeture avait été évoquée comme possible en Mars mais un consultant nous avait assuré de tout mettre en œuvre pour la remettre sur les rails parce que c'était son "job" et que c'est pour cette raison qu'il avait été engagé. Pour finir son beau discours, il a promis, au cas où l'école fermerait, de nous transférer dans une école partenaire sans frais de dossier supplémentaires.
Résultat: l'école ferme et aucune école partenaire ne se porte garant de notre avenir.
J'ai donc contacté les écoles qui acceptent les FI (formation initiale), c'est à dire les écoles privées sous contrat et écoles publiques. Mais je viens d'apprendre qu'elle ne peuvent pas accepter des nouveaux élèves pour la deuxième année provenant d'écoles hors contrat car celles-ci ne font pas passer de CCF (contrôle en cours de formation).
Résultat: L'unique école privée hors contrat qui prend des FI n'est autre que mon école en cours de fermeture. Je dois donc à 2 mois de la fin de l'année trouver un patron pour de l'alternance. Le problème est que j'ai donné 5000 euros à mon école pour pouvoir faire de l'initial et ainsi passer mon diplôme sereinement et je termine à la rue, à chercher une école et une entreprise sans la moindre garantie de trouver un patron et sans la moindre aide.
L'école se fiche des plaintes de ses élèves. J'ai l'impression que nous avons été victime d'une arnaque royale. Que puis-je faire?